

SAINT-
FELIX-DE-
LODEZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française
Commune de
SAINT-FELIX-DE-LODEZ
Département de l'Hérault
Arrondissement de
Lodève

Nombre de membres
En exercice : 15
Qui ont pris part : 14
Vote par procuration : 3

Date de la convocation
Le 16/10/2025

Date d'affichage
Le 28/10/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt octobre, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Joseph RODRIGUEZ, Maire.

Présents : Mme Eliette CAMUT; Mme Cristelle LENOIR; M. Anthony JEANJEAN; Mme Karen MARCON; Mme Sophie SOUYRIS; M. Antonio GODOY; M. Stéphane VAN LERBERGHE; M. Romain DESRICHARD, M. Gilles GROS; Mme Maghnia MENGUS

Absents : M. Éric PEROLAT

Absents excusés : Mme Louisiane DELMAS (Procuration à Sophie SOUYRIS); Mme Marie-Pierre VERNET (Procuration à Cristelle LENOIR); M. Samuel OLIVIER (Procuration à Eliette CAMUT);

N° 2025-48

Objet :

Changements d'adresse

ACTES

Monsieur le Maire rappelle que la commune procède au fur et à mesure à la modification de la désignation des rues et de certaines adresses pour se conformer aux exigences imposées par l'Etat dans le cadre de la fiabilisation des adresses.

Aujourd'hui, il est question de se prononcer sur :

- La rue des hirondelles /les jardins du soleil
- Les différents bâtiments du groupe scolaire et la salle du cigalou
- La cour du Château.

Des documents récapitulatifs des changements sont présentés aux élus. (Plans et tableaux) Ils seront joints en annexe à la délibération pour une meilleure compréhension.

Concernant la rue des hirondelles, les élus doivent valider l'extension de la rue au lotissement les jardins du soleil et valider la nouvelle numérotation. Ils valident la proposition.

Concernant le groupe scolaire et la salle du cigalou, les élus valident la proposition de numérotation.

Concernant la cour du château, la numérotation proposée ne convient pas aux élus qui souhaitent que l'on applique une numérotation au métrique.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** d'étendre la rue des hirondelles au lotissement les jardins du soleil et donc jusqu'au chemin des crassières,
- **VALIDE** la nouvelle numérotation de la rue des hirondelles,
- **VALIDE** la nouvelle numérotation des bâtiments du groupe scolaire et de la salle du cigalou,
- **DEMANDE** que la numérotation de la cour du château soit retravaillée pour du métrique.

Fait et délibéré à SAINT-FELIX-DE-LODEZ,
le 20 Octobre 2025.

Le secrétaire de séance
Eliette CAMUT



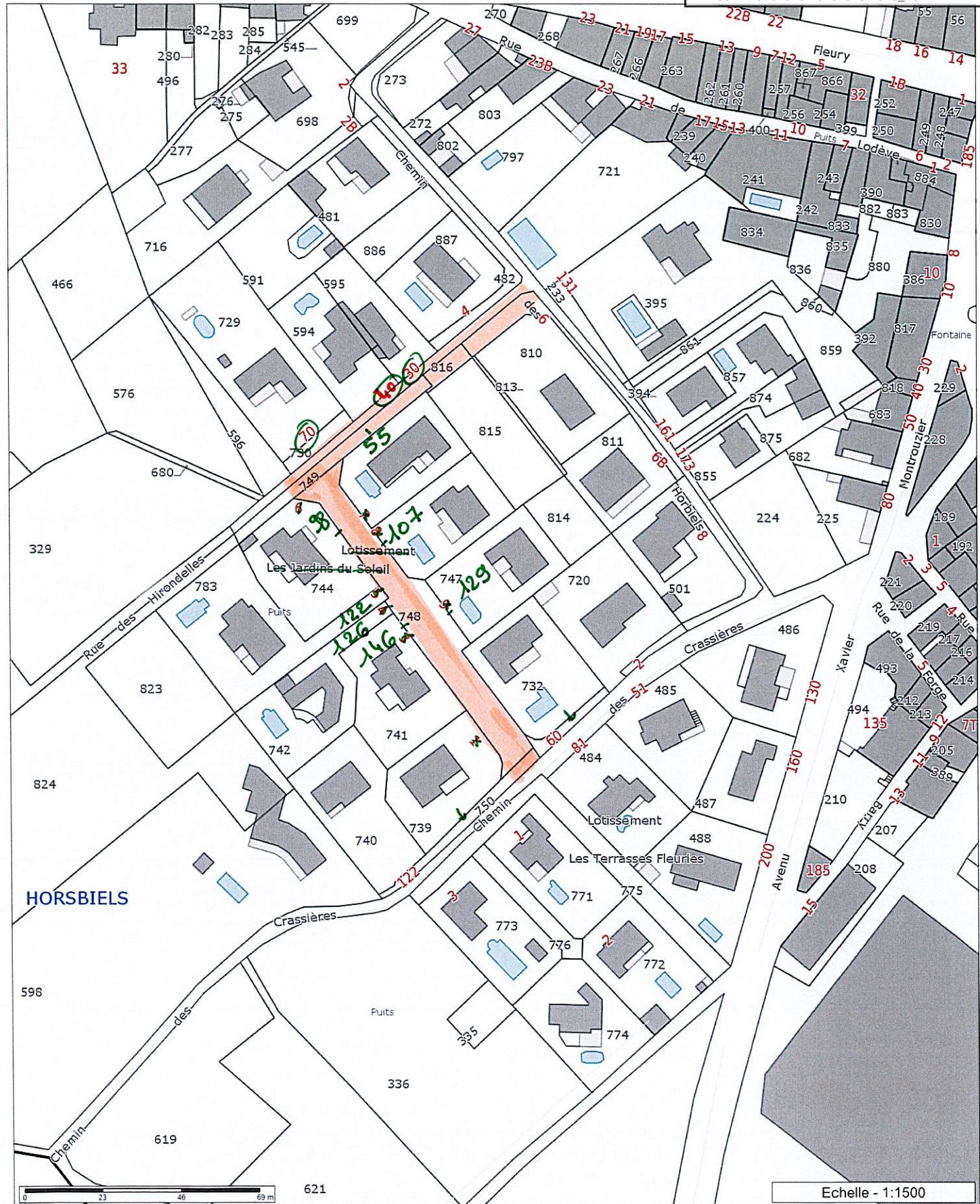
Le Maire,
Joseph RODRIGUEZ



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télerecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

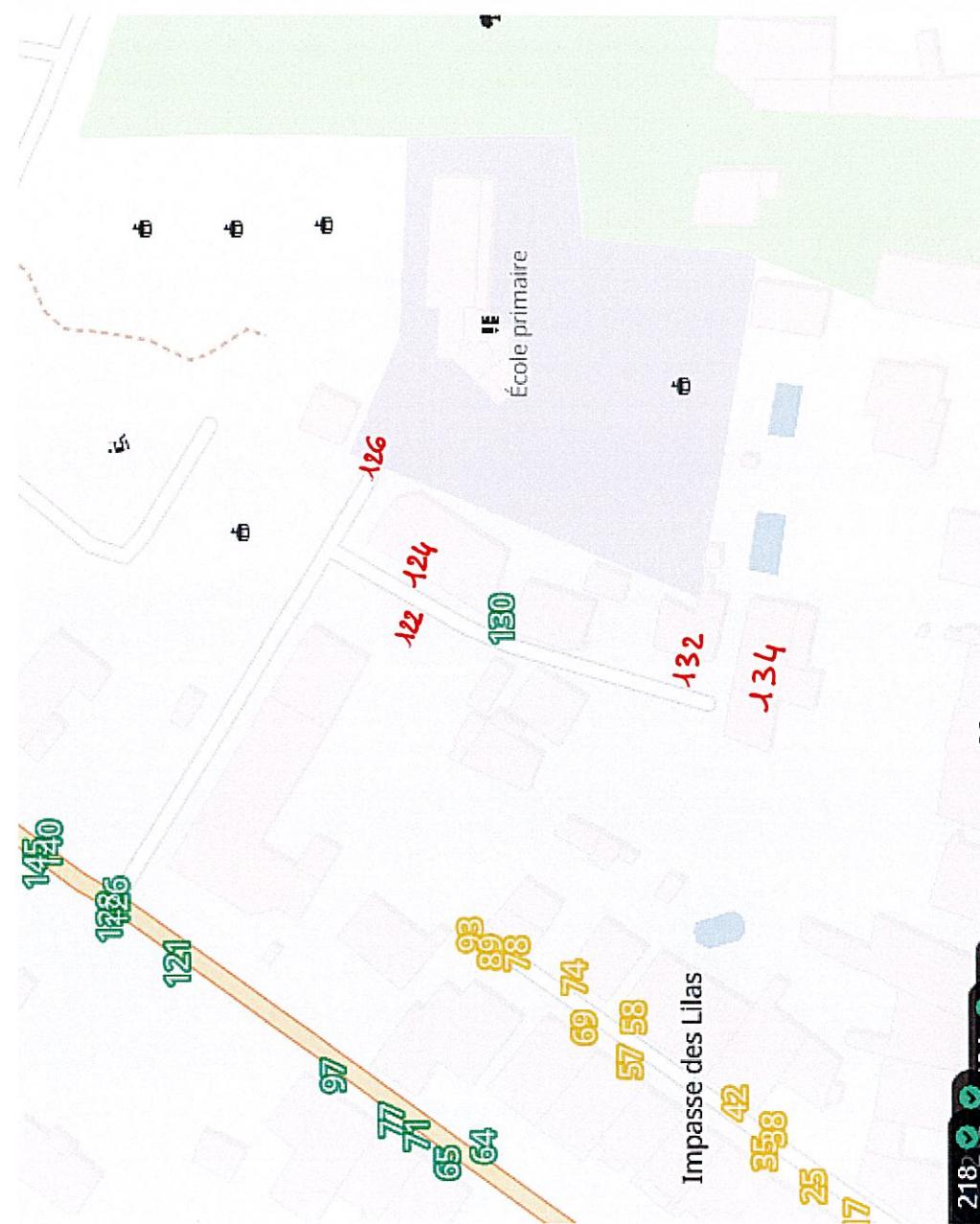
Adresse actuelle	Nouvelle adresse	ref cadastrale
7 rue des Hirondelles	55 rue des Hirondelles	E 745
8 rue les Jardins du soleil	107 rue des Hirondelles	E 746
9 rue les jardins du soleil	129 rue des Hirondelles	E 747
6 rue les Jardins du Soleil	98 rue des Hirondelles	E 744
5 rue les jardins du Soleil	122 rue des Hirondelles	E 783
4 rue les Jardins du Soleil	126 rue des Hirondelles	E 742
3 rue les Jardins du Soleil	146 rue des Hirondelles	E 741



Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.



Extension rue des Hirondelles et suppression du lot/rue
les Jardins du soleil



Av. du Bosquet
"groupe scolaire"

- Existant :
- 126 : école
 - 128 : APE
 - 130 : logement

- Propositions :
- 122 : école maternelle
 - 124 : cantine
 - 132 : APE
 - 134 : Salle cigalon